

LA TYPOLOGIE DES SÉJOURS EN MILIEU DE TRAVAIL³

CHAPITRE 2

EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE, LA SÉQUENCE EN MILIEU DE TRAVAIL SE DISTINGUE DE LA SIMPLE TENUE D'UN STAGE, PAR SA DURÉE, SON POSITIONNEMENT DANS LE PROGRAMME D'ÉTUDES ET L'INTENTION PÉDAGOGIQUE.

Deux types de séjour en entreprise sont possibles, soit le stage et l'alternance travail-études. Ils se définissent à partir des filières de formation que suivent les élèves. Il convient ici de les distinguer.

Le stage est une activité de formation prescrite ou déterminée par le programme d'études et pour laquelle des objets de formation à acquérir en milieu de travail sont préalablement définis au programme d'études et sanctionnés par l'obtention d'unités. La réussite du stage est obligatoire pour l'obtention du diplôme visé. Habituellement réalisé sur une seule période de courte durée et ayant lieu vers la fin de la formation, le stage comporte des finalités d'initiation, d'intégration ou d'intervention. L'élève stagiaire vit généralement un seul stage en milieu de travail.

Dans le secteur de la santé, les programmes d'études prévoient des **stages cliniques** qui font partie intégrante du programme d'études. Ces derniers s'apparentent davantage à une formation supervisée en milieu de travail, puisque la responsabilité de l'encadrement en milieu de travail est assumée par le personnel enseignant.

³ Voir le tableau schématique intitulé Typologie des séjours en milieu de travail présenté à l'Annexe 1.